

2024 une année de grands événements avec la réussite des JO et des jeux para olympiques, la réouverture de Notre Dame de Paris, les 80 ans du débarquement, l'élection de Trump, la dissolution de l'Assemblée Nationale...

2024 une année qui témoigne de l'aggravation des risques naturels. En France plus de 70 records de précipitations ont été enregistrés. Les inondations, les tempêtes, les glissements de terrains ne nous ont pas épargnés...

L'UFC Que Choisir a gardé le cap pour assurer une consommation plus sûre, plus sobre, respectueuse des droits des citoyens et de leur pouvoir d'achat. En 2024 les avancées sont nombreuses avec un certain nombre de propositions de loi reprises par les élus pour l'accès aux soins, le respect des données personnelles, la rénovation énergétique, la fin du démarchage téléphonique, la limitation des frais bancaires, l'interdiction de l'obsolescence programmée...

En 2025, l'UFC Que Choisir continuera ses efforts pour faire aboutir le maximum de revendications malgré le contexte.

En 2025, notre association locale de l'Ain sera à vos côtés pour vous informer, vous conseiller, vous représenter et vous aider en cas de litige avec un professionnel grâce à tous nos bénévoles.

Pour 2025, nous vous souhaitons de devenir des consommateurs responsables, de respecter les consignes de sécurité pour rester en bonne santé, d'être vigilant pour éviter les arnaques, d'avoir des projets et de les réussir.

## BELLE ANNEE 2025



**Etes-vous un consommateur avisé ? Répondez à ces 6 questions mais surtout trouvez l'explication !**

1. Peut-on me demander d'ouvrir mon sac lors du passage en caisse ? OUI— NON
2. Peut-on goûter les fruits gratuitement au supermarché ? OUI— NON
3. Mon garagiste a fait des réparations sur mon véhicule sans mon accord. Dois-je payer ? OUI—NON
4. Un garagiste peut-il vendre mon véhicule si je ne lui règle pas la facture des réparations effectuées ? OUI-NON
5. L'assurance scolaire est-elle obligatoire ? OUI—NON
6. Ma banque refuse de me délivrer un chéquier, est-ce légal ? OUI—NON

## Les monnaies 2.0 : une mode, des risques



Les cryptomonnaies un concept de plus en plus présent dans la presse, les discussions et dont les marchés se normalisent avec une réglementation européenne applicable dès janvier 2025.

A l'origine, en 2008, les monnaies virtuelles sont créées grâce à la découverte d'un nouveau système de transmission des données la blockchain, par des personnes hostiles au monde de la finance traditionnelle. L'objectif est de transférer de l'argent en ligne sans aucun intermédiaire financier, sans aucun contrôle sauf celui de la technologie blockchain.

Aujourd'hui, il existe plus d'un millier de cryptomonnaies différentes. Bitcoin, Ethereum, Solana, Tether, Ether, Tezos, Nem, Dash, EOS, Polygon ...sont les plus présentes pour l'investissement, les achats en ligne ou les jeux.

Les influenceurs sur les réseaux sociaux, la presse financière mettent en évidence les intérêts de ces monnaies : accessibles à tout public, évolution des cours spectaculaires, risques limités, simplicité d'utilisation, transparence...

L'Europe d'abord très réservé quant à l'avenir des cryptomonnaies a mis en place la réglementation MICA (Markets In Crypto Assets) pour protéger les utilisateurs, en obligeant les plateformes qui commercialisent les monnaies virtuelles à un agrément ( applicable à partir de janvier 2025).

Mais attention, les risques existent :

- Les cryptomonnaies n'ont pas de cours légal, elles n'existent pas sous forme de pièces ou de billets. Leur cours dépend uniquement de l'offre (vente) et de la demande (achats), il est donc très fluctuant, volatile à la baisse comme à la hausse.
- Les risques d'arnaques sont importants. Veillez à bien vérifier l'agrément du vendeur sur le site de l'AMF.
- Les cryptomonnaies ne sont pas couvertes par le fonds de garantie des dépôts en cas de faillite de la plateforme de vente.
- Les paiements en cryptomonnaie ne peuvent pas être annulés.

**Pour rentrer dans ce système, il convient de bien s'informer, de bien comprendre le fonctionnement, les caractéristiques des cryptomonnaies et de n'investir que l'argent sans l'utilité à long terme.**

### Bon à savoir !

Les soldes vont durer jusqu'au 4 février 2025, de moins en moins une aubaine pour le pouvoir d'achat, un risque de plus en plus marqué pour la planète.

Le tarif réglementé de l'électricité devrait baisser au moins de 10 % en février 2025, malgré l'augmentation des taxes. 2025 verra également la modification des heures pleines et creuses.

Les virements instantanés seront gratuits à partir du 1<sup>er</sup> février 2025. Attention, ce type de virement est irrévocable car l'argent va directement et rapidement sur le compte du destinataire, veuillez à bien remplir le relevé d'identité bancaire du destinataire.

Les démarches administratives en ligne sont le plus souvent gratuites sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)  
Refusez tout service payant, si besoin renseignez vous auprès du France-Service le plus proche.

## Produits naturels à 98 % ?

Ils sont de plus en plus nombreux les produits à afficher cette allégation mais que signifie-t-elle ?

Le terme « naturel » n'est pas défini par la réglementation, ce n'est pas un label comme le label « bio ». Les fabricants utilisent le mot naturel pour vanter leurs produits qu'ils s'agissent d'aliments, de boissons, de cosmétiques ou de produits d'hygiène.

Pour beaucoup de consommateurs l'adjectif naturel est assimilé à un élément provenant de la nature, de la vie, du règne animal ou végétal y compris les minéraux et les microbes, un élément sans produits chimiques, sans perturbateurs endocriniens. Pour rester naturels ces éléments devraient être obtenus par des procédés physiques qui ne dénaturent pas leurs composantes. Comme cela est très rare, certains fabricants utilisent la terminologie plus adéquate « ingrédients d'origine naturelle ». Dans ce cas, les constituants ont été transformés chimiquement ou physiquement. Sont-ils toujours naturels ?



Pour reconnaître un produit « naturel » quelques solutions :

- la liste des ingrédients, ils doivent être naturels avec une terminologie claire pour chacun : eau, miel, huile d'olives, des noms de plantes, de fruits, de condiments... et encore des composantes comme la laine, le coton, le lin très « naturelles » ont subi des traitements très toxiques par exemple pour fixer les couleurs. Si les ingrédients naturels sont issus de l'agriculture biologique c'est encore mieux pour notre santé et pour l'environnement, moins de pesticides...
- la certification « cosmos natural », norme internationale qui garantit que ses produits sont sans danger pour la santé et respectueux de l'environnement.
- utiliser l'application gratuite de l'UFC Que Choisir « quelproduit »

Réponses quiz : Oui : 1-4-6- Non : 2-3-5